



**L'ORGANISATION
DES BREVETS FEDERAUX
PAR L'ERFAN NOUVELLE-AQUITAINE**

Les Brevets Fédéraux



Assistant club	Intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, à tous les niveaux de pratique
BF1	Intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition de l' ENF1-Sauv'nage .
BF2	Intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition de l' ENF2-Pass'sports de l'eau et/ou les personnes en vue de l'acquisition de l' ENF3-Pass'compétition de sa discipline.
BF3	Intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, sur tous les publics et encadre dans une discipline de la FFN, les titulaires de l'ENF3 - Pass'compétition qui préparent les pratiques compétitives jusqu'au niveau régional d'une des disciplines de la FFN.
BF4	Intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, sur tous les publics et encadre dans une discipline de la FFN, les titulaires de l'ENF3 - Pass'compétition qui préparent les pratiques compétitives jusqu'au niveau régional d'une des disciplines de la FFN.
MSN	Le Moniteur Sportif de Natation intervient au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, sur tous les publics et encadre les jeunes de l'Ecole de Natation Française jusqu'à une pratique compétitive de niveau régional.



■ L'ASSISTANT CLUB

Peut être amené à intervenir :

sur tous les publics, à tous les niveaux de pratique et pour toutes les disciplines

A l'entrée en formation :

- ➔ Il a 14 ans minimum.
- ➔ Il est licencié à la FFN.
- ➔ Il est titulaire du Sauv'nage ou satisfait au test d'entrée en formation

Ses actions :

- ➔ Il assiste un responsable de groupe dans la conduite de l'activité.
- ➔ Il participe au fonctionnement du club.
- ➔ Il accompagne un groupe lors des compétitions ou des déplacements (1).
- ➔ Il participe à la sécurité des pratiquants du groupe lors de la conduite de l'activité.

(1) Les mineurs ne peuvent assumer ces actions sans la présence d'un adulte



■ Le Brevet Fédéral 1 (BF1)

A l'entrée en formation :

- ➔ Avoir 15 ans minimum,
- ➔ Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- ➔ Être titulaire de l'**ENF1-Sauv'nage**
- ➔ Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent

Ses actions :

- ➔ Il conduit des activités vers l'acquisition de l'ENF1-Sauv'nage dans le cadre de développement du club et du projet pédagogique,
- ➔ Il participe au fonctionnement du club,
- ➔ Il assure la sécurité des pratiquants de son groupe



■ Le Brevet Fédéral 2 (BF2)

A l'entrée en formation :

- ➔ Avoir 16 ans minimum,
- ➔ Être licencié depuis au moins deux ans à la Fédération Française de Natation,
- ➔ Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent,
- ➔ Être titulaire de l'ENF1-Sauv'nage,
- ➔ Être titulaire du diplôme du Pass'sports de l'eau,
- ➔ Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres,
- ➔ Être titulaire du BF 1

Ses actions :

- ➔ Il conçoit un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires.
- ➔ Il conduit des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition du Pass'sports de l'eau.
- ➔ Il participe au fonctionnement du club.
- ➔ Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants

Le Brevet Fédéral 3 (BF3)



• A l'entrée en formation :

- Avoir 17 ans minimum,
- Être licencié depuis au moins deux ans à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent,
- Être titulaire de l'ENF1-Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation
- Être titulaire du diplôme du Pass'sports de l'eau,
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres
- Être titulaire du BF 1
- Être titulaire du BF 2 pluridisciplinaire (option de sa discipline sportive) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité activités aquatiques et de la natation et également titulaire des titres ENF 1, ENF 2, ENF 3 (option de sa discipline sportive)

Ses actions :

- Il conçoit le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- Il utilise la transversalité des pratiques pour la conception du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- Il coordonne la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- Il conçoit le programme d'acquisition et de développement de la discipline sportive concernée,
- Il conduit des activités dans le cadre des programmes d'acquisition et de développement de la discipline sportive concernée amenant les jeunes jusqu'aux premières pratiques compétitives,
- Il participe au fonctionnement du club,
- Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants.

■ Le Brevet Fédéral 4 (BF4)



A l'entrée en formation :

- Avoir 18 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent,
- Être titulaire de l'ENF 1 - Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation,
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres
- Être titulaire du Brevet fédéral 3ème degré (de sa discipline sportive) ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif 1er degré option Activités de la Natation (BEESAN) ou option (discipline sportive concernée) (BEES 1er de sa discipline sportive) et également titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 (de sa discipline sportive) ou du diplôme du « Moniteur Sportif de Natation ».
- A défaut de pouvoir produire l'ENF1 - Sauv'nage, le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation

Ses actions :

- Il participe à la conception du plan de développement du club ;
- Il coordonne la mise en œuvre du projet sportif dans sa discipline ;
- Il conçoit un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes dans sa discipline ;
- Il conduit une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national dans sa discipline ;
- Il conduit une action de formation ;
- Il s'implique dans le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial ;
- Il assure la mise en œuvre de la sécurité de la pratique et des pratiquants.



Le Moniteur Sportif de Natation)

Le Moniteur Sportif de Natation est un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire National de Certification Professionnelle. **Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.**

A l'entrée en formation :

- Avoir 17 ans minimum,
- Etre licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire du titre d'évaluateur ou d'assistant évaluateur ENF 3 dans l'option choisie pour la formation,
- Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1, à jour de sa formation continue,
- Être titulaire du test de l'ENF 1 Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation,
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis,
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue.

Ses fonctions

Fonction d'accueil et de gestion d'un public, de tuteur d'un stagiaire :

- Il assure la gestion administrative et technique des pratiquants,
- Il participe à la promotion et au développement de son activité au sein du club,
- Il s'implique dans la formation des cadres par l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire.

Fonction d'encadrement en sécurité dans une démarche d'éducation à la citoyenneté :

- Il conçoit le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club et le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- Il conduit en sécurité les activités à vocation sportive dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et de l'apprentissage des différentes nages, des départs et des virages ainsi que les activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- Il évalue les effets de son action pédagogique,
- Il accompagne un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition avec nuitées.

Fonction technique :

- Il fait appliquer les règlements dans le cadre de l'initiation jusqu'à la pratique compétitive de niveau régional,
- Il assure la sécurité des pratiquants et des tiers.

Fonction de coordination de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club :

- Il anime l'équipe pédagogique,
- Il gère la logistique,
- Il régule la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club.